

Une ville qui bouge des projets qui avancent !

Perspectives urbaines 2011 - 2014

Voreppe Emoi hors série

Connaître et comprendre



Parce que le futur se décide aujourd'hui, nous avons engagé différents projets et actions pour conserver à notre commune son dynamisme, son attractivité et faire de Voreppe une ville exemplaire.

Dans une logique de développement durable, ces perspectives urbaines forment un ensemble de réponses aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Chacun de ces projets est doté d'un dispositif adapté de participation citoyenne.

Créer les conditions pour maintenir une dynamique d'habitat et d'organisation du territoire communal, c'est conforter nos commerces, nos services, notre vie associative et renforcer notre solidarité envers les Voreppins les plus jeunes, les plus âgés ou les plus démunis.

Une ville qui bouge est un nouveau support de communication pour vous informer de l'évolution des projets d'aménagement et de renouvellement urbain.

Sa parution sera liée à la vie de ces actions.

Bonne lecture.

Alain Donguy
Adjoint au Maire
Chargé de l'environnement
et du développement durable



Page	2 - 3	4 - 5	6	7	8 - 9	10 - 11	12
	Une ZAC pour l'Hoirie	Le nouveau visage d'une centralité élargie	C. Barde l'habitat solidaire	Voie verte et centre-ville	Restructuration Bourg-vieux	Voreppe et le SCoT	Prévention des risques naturels



Une ZAC pour relancer l'Hoirie

Une nouvelle étape



Le projet d'aménagement du futur quartier de l'Hoirie vient de connaître une nouvelle étape importante pour son aboutissement.

Après plusieurs mois de négociations, souvent difficiles, force est de constater qu'il existe d'importantes divergences d'intérêts entre les promoteurs et les propriétaires fonciers, ainsi qu'entre ces derniers et la Ville.

Cette situation rend impossible notre hypothèse initiale d'obtenir un accord partenarial permettant à la Municipalité d'atteindre ses objectifs.

C'est pourquoi, lors du Conseil municipal du 30 mai, nous avons annoncé notre décision de recourir à une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), outil de maîtrise foncière et d'aménagement.

Ce changement de méthode n'entraînera pas une évolution fondamentale du projet. Il est plutôt le garant d'une offre de logements diversifiée et accessible par le plus grand nombre. Si certaines améliorations et amendements seront possibles, tout le travail déjà engagé sera capitalisé et les investissements effectués seront valorisés. Cet outil donne plus de marges de manoeuvre

En matière de délais, la phase préalable à la réalisation se trouve allongée d'une année, le début des travaux pouvant être envisagé début 2013.

Nous conservons notre ambition de voir aboutir ce projet et de respecter nos objectifs.

Dans ce contexte, le recours à une ZAC est le meilleur outil pour y parvenir.

Michel Mollier
Adjoint au Maire,
Chargé de l'Aménagement Durable du Territoire
et de l'Urbanisme

A quoi sert une ZAC ?

> La Zone d'Aménagement Concerté permet à la collectivité d'aménager et d'équiper des terrains (voirie, réseaux) pour les céder ensuite à des utilisateurs publics ou privés.

> La ZAC est un outil adapté aux projets complexes impliquant de nombreux acteurs, auxquels il s'impose.

> Il s'inscrit dans la réalisation de projets d'intérêt général.

> Le recours à une ZAC marque la volonté de la collectivité d'être partie prenante à part entière de l'aménagement du site.



“Adapter notre stratégie pour faire aboutir ce projet”

Quels objectifs pour l'Hoirie?

> Créer un **vrai quartier**, à l'image de Voreppe, qui intègre habitat, commerce de proximité, bureaux et équipements publics,

> Répondre à un **besoin évident de logements**,

> Proposer une offre de **logements de qualité à des prix abordables** pour être accessibles au plus grand nombre,

> Favoriser la **mixité sociale**,

> Assurer pour les années futures la **stabilité de notre population** et le **maintien des services**,

> Structurer l'espace public pour **favoriser les modes de déplacements doux**.

En cohérence avec le SCoT...

Les projets locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec le SCoT (voir p. 10/11).

Que dit celui-ci ?

> **Limiter l'étalement urbain** pour mieux préserver les espaces naturels,

> Investir en priorité dans les espaces urbains existants en y **réalisant au moins 2 nouveaux logements sur 3**,

> Garantir un **minimum de 20% de logements sociaux**

> Intégrer les **nouveaux commerces** au sein des quartiers,

> Renforcer l'offre de cheminements pour **cycles et piétons**.

Quel calendrier ?

> **Juillet 2011**
Lancement de la ZAC

> **Eté 2011 à mars 2012**
Etudes préalables

> **1^{er} trimestre 2012**
Création de la ZAC

Création juridique

Projet

Périmètre

Impact

Concertation réglementaire

> **Avril à décembre 2012**

Mise en compatibilité avec le Plan d'Occupation des Sols
Choix de l'aménageur et acquisitions foncières

> **4^{ème} trimestre 2012**
Réalisation de la ZAC

Etudes et
programme d'équipements

> **A partir du 4^{ème} trimestre 2012**
Aménagement de la ZAC

Phase
opérationnelle

Travaux

“Un nouveau quartier, à l'image de Voreppe”

Idées reçues : vrai ou faux ?

> **L'Hoirie, ce sera des barres et des tours** **Faux**
Seulement de petits bâtiments de 1 à 4 étages maximum, intégrés au paysage et à l'environnement.

> **il y aura une galerie marchande** **Faux**
La surface commerciale ne comportera pas de galerie marchande, ce qui préservera le commerce local.

> **Le coût du projet ne sera pas entièrement supporté par les Voreppins** **Vrai**
Il sera supporté par les aménageurs privés à hauteur d'environ 70%.

> **Seuls les plus riches pourront accéder à ces logements** **Faux**
25% seront en accès locatif social et 5% en accession à la propriété sociale, ce qui permettra de maintenir l'objectif réglementaire fixé par le SCoT de 20%.

> **Encore un quartier béton sans âme** **Faux**
3000 m² d'espaces verts et des voies de déplacements doux seront aménagés, auxquels s'ajoutent des espaces verts privatifs et un commerce.

Le nouveau visage d'une centralité élargie

Des évolutions majeures d'ici 2014



Le choix d'implantation de la nouvelle mairie rue des Tissages s'inscrit dans une perspective d'évolution de l'axe de vie allant du centre-ville à la gare. Identifiée comme une « centralité élargie », cette véritable stratégie d'aménagement urbain de long terme se construit pas à pas depuis le démarrage de la réflexion en 2002.

Implanter des équipements publics, organiser les circulations (modes doux, transports en commun en particulier), articuler les modes de déplacement, contribuer à l'accroissement des offres de logement, développer des espaces de service sont les principaux objectifs de ce projet qui trouvera une traduction forte dans le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Sur cet axe, les secteurs « Hôtel de Ville » et « gare » vont connaître sur la période 2012 / 2014 des évolutions majeures.

L'implantation du futur espace festif et culturel, la création d'une soixantaine de logements sur le terrain des Portes de Chartreuse, le réaménagement des abords de la gare seront ainsi réalisés. En parallèle, les modalités d'amélioration de la circulation et des accès modes doux, entre ces deux secteurs et autour de la gare, sont envisagés pour accompagner les futures installations.

L'ensemble de ces actions dessine le nouveau visage de cette centralité élargie dont la concrétisation débutera en 2012.

Marie-Sophie Friot-Neubert

1^{ère} Adjointe au Maire,

Chargée de l'administration générale,
de l'éducation et de la petite enfance

24^{ème} Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération
du Pays Voironnais chargée de l'habitat.



“Favoriser l'intermodalité et le recours aux modes de déplacement alternatifs.”

2 - Abords de l'Hôtel de Ville Diversifier l'offre de logements

L'élargissement du centre-ville sur le secteur de l'Hôtel de Ville, compris entre le centre ancien et l'avenue du 11 novembre, répond à la **nécessité d'opérer une transformation urbaine durable** de ce secteur.

Il s'agit bien de conforter la centralité de Voreppe en réalisant une **densification harmonieuse et intégrée au tissu urbain** actuel, créant ainsi les conditions d'une **nouvelle attractivité**.

Le scénario vise à :

- > **Restructurer l'espace public et les voiries**, notamment en lien avec le futur Espace festif
- > **Créer une voie verte** entre la rue de Nardan et la rue de Stalingrad
- > **Aménager la rue de Nardan** en cohérence avec les enjeux de ce secteur: transports, modes doux,...

La **modification du POS** est prévue à l'automne 2011.

Zoom

En cédant une partie de ses terrains à un opérateur immobilier et un bailleur social, le lycée des Portes de Chartreuse offre une opportunité de **conforter l'habitat** sur ce secteur de la Commune en permettant la création d'une **soixantaine de logements** dont 25% de logements sociaux.

1 - Espace festif Une réponse aux besoins des acteurs associatifs

Unaniment reconnue comme **nécessaire**, la construction d'un **espace festif est une réponse concrète** aux besoins de la Ville en terme d'**accueil de manifestations**.

Ce nouvel équipement offrira également les fonctionnalités attendues pour offrir un **lieu adapté** tant pour le public que pour les acteurs associatifs.

Présenté en avril dernier, le pré-programme, fruit d'une **large concertation** avec l'ensemble des acteurs locaux concernés donne les **grands axes** qui préfigureront l'**espace festif de Voreppe**:

- > Un équipement structurant au coeur de la nouvelle centralité
- > Un **lieu de vie ouvert** au milieu d'un espace paysager de 5000 m²,
- > Une **salle principale modulable et polyvalente** de 600 m² et une salle annexe de 200 m²,
- > Un espace de 500 m² réservé en prévision de l'**extension pour un futur espace culturel**
- > Un **coût prévisionnel de 4 000 000 €**, aménagements inclus.

3 - Secteur gare Un emplacement stratégique

Développer le **pôle d'échanges intermodal** est un enjeu stratégique du confortement de Voreppe dans la centralité élargie.

Avec les projets de doublement de la voie ferrée et dans la perspective d'aménager le futur pôle d'échanges sur les secteurs de l'Arcade, le quartier de la gare jouera pleinement son rôle de **centre névralgique intermodal**.

Sa position centrale en fait un des lieux propices à une future urbanisation.

Dans l'immédiat, afin de répondre aux besoins de stationnement complémentaires pendant les travaux du futur espace festif, **un parking sera aménagé en lieu et place du boulo-drome**.

“ Restructurer l'espace public de manière durable ”

Catherine Barde l'habitat solidaire

Dès janvier 2012, les anciens Hospices réhabilités offriront en plein centre-ville 18 nouveaux logements. Un programme immobilier intergénérationnel, accessible aux seniors comme aux jeunes familles, pour renforcer les solidarités.



Favoriser le mieux-vivre ensemble



Avec 22,7% de la population concernée en 2010 et près de 29,3% en 2030, le logement des plus de 60 ans représente un enjeu majeur pour les politiques publiques.

En accompagnant la réhabilitation des anciens hospices Catherine Barde, situés en plein centre-ville, la Municipalité apporte une réponse concrète à la volonté de maintenir à domicile les seniors dans les meilleures conditions et à un coût acceptable : habitat de qualité, répondant à plus de 60 critères d'accessibilité, services de proximité, transports et commerces, confort et sécurité...

Avec ses 13 logements "seniors" et ses 5 logements dédiés aux familles, l'espace Barde est également un lieu de vie destiné à rompre l'isolement et à favoriser la solidarité entre les générations.

Les attributions de logements se feront par la commission logement du CCAS au cours du 2^{ème} semestre 2011.

Une réalisation ambitieuse pour un habitat plus solidaire.

Fabienne Sentis
Adjointe au Maire

Chargée de la solidarité et de la politique de la ville

Catherine Barde, c'est ...

- > 18 logements du T2 au T4, dont
 - * 13 logements labellisés "habitat seniors services"
 - * 5 logements familiaux
 - * un investissement de 1 705 878 € dont 100 000 € pour la Ville, qui a également cédé le terrain.
- > Un financement adapté aux possibilités des plus modestes :
 - * 14 appartements en Prêt locatif à usage social
 - * 4 appartements en Prêt locatif aidé d'intégration
- > Exemples, selon conditions de ressources :
 - * T2 39 m² à partir de 240€/mois (hors charges)
 - * T4 76 m² à partir de 415€/mois (hors charges)

Pour habiter à Catherine Barde

Informations auprès du CCAS de la Ville
Hôtel de Ville - 1 place Charles de Gaulle
38340 Voreppe
Tel : 04 76 50 81 26



Les déplacements doux au coeur de nos préoccupations



Partager l'espace public, donner toute leur place aux déplacements alternatifs et aux déplacements doux, voilà l'ambition du Plan Local des Déplacements (PLD) élaboré à Voreppe.

Les premières réflexions menées dès 2009, auxquelles les Voreppins ont été très largement associés, ont mis en lumière la nécessité de travailler sur deux axes forts :

- > Apaiser le centre-bourg en travaillant sur la circulation et le stationnement,
- > Développer les voies vertes pour offrir des cheminements piétons et cyclistes sécurisés et agréables.

Le PLD se présente comme un véritable outil qui donne tout son sens à la démarche de développement durable dans laquelle nous sommes engagés et qui vise à offrir aux habitants une meilleure qualité de vie.

A terme, c'est une nouvelle organisation de l'espace public qui sera plus favorable au maintien des activités de commerce et à l'animation du centre-bourg et des quartiers.

Jean-François Poncet
Conseiller municipal

Référent pour le Plan Local des Déplacements

Le PLD, un outil pour offrir une meilleure qualité de vie

Le **Plan Local des Déplacements** vise à offrir aux Voreppins des modes de **déplacements doux et apaisés** : redonner à des espaces urbains dédiés à l'automobile un caractère plus **convivial** et favoriser l'usage de mode de **déplacements alternatifs**, mais aussi repenser l'**accessibilité** des espaces et **sécuriser** les déplacements piétons et cyclistes.

Une voie verte pour flâner..

Longue de 600 mètres, la nouvelle voie verte de Voreppe offre une liaison apaisée et sécurisée pour aller du centre-bourg jusqu'aux digues de l'Isère, le long de la Roize. Flâner, se promener mais aussi se rendre au travail, la voie verte offre une autre manière de traverser le bourg.

Le carrefour sur l'avenue du 11 novembre, au niveau du rond-point de Roize, a également été aménagé pour une traversée en toute sécurité.

Le Conseil général de l'Isère prendra le relais pour assurer la suite des aménagements jusqu'aux digues de l'Isère.

Véritable colonne vertébrale des déplacements doux, elle permettra, à terme, de relier le centre-bourg à des équipements publics comme la gare, l'Hôtel de Ville, le futur espace festif, et aux différents quartiers.

Autour de ces deux axes, le renforcement de la sécurité pour les piétons et cyclistes et l'aménagement de déplacements alternatifs à la voiture, c'est un nouveau chapitre de la réalisation du PLD de notre commune qui s'écrit au crayon vert.



Vers un centre-ville apaisé

60% des déplacements de proximité, soit moins de trois kilomètres, sont effectués en voiture. Pour un piéton, c'est 15 minutes de marche et pour un cycliste c'est seulement 7 à 10 minutes d'effort.

C'est justement pour retrouver le juste équilibre entre usage de la voiture et modes de déplacements alternatifs que la Ville a engagé une réflexion approfondie sur les déplacements en centre-bourg.

Le premier résultat très concret s'est traduit par la réorganisation du stationnement. Sans revenir sur le principe de gratuité du stationnement à Voreppe, auquel la Municipalité reste attachée, l'effort a porté sur la création de zones à temporalités limitées destinées à favoriser la rotation des véhicules en stationnement. Une mesure simple qui permet d'assurer une desserte plus fluide des commerces et services, sans pénaliser les résidents, et d'inverser le sentiment de manque de places de stationnement. Une seconde phase d'aménagement concernera le renforcement du caractère piétonnier de la Grande rue.

La réalisation d'un itinéraire piéton sur le quai du docteur Jacquin pour relier le parking de Roize au centre-ville a également relevé de cette démarche d'apaiser les déplacements.

Une évaluation aura lieu dans les mois à venir pour effectuer d'éventuels ajustements.



Bourg-vieux, Pignéguay, Lefrançois : réinscrire le quartier dans la ville

Une réflexion globale pour un regard nouveau



Avec près de 9% de la population totale de Voreppe, le secteur de Bourg-vieux, Pignéguay, Lefrançois compris entre la Grande roche et la rue de l'Herbe est un quartier bien vivant mais peu adapté à l'évolution de notre Commune.

La réflexion globale, engagée sur la restructuration des espaces autour de Bourg-vieux, mais aussi de l'ensemble sportif Pignéguay et du parc Lefrançois répond donc à un double enjeu :

Un enjeu urbanistique, avec le désenclavement du quartier et son repositionnement comme continuité naturelle de la nouvelle centralité de Voreppe.

Mais aussi, et surtout, des enjeux humains et sociaux, avec le questionnement autour des usages de l'ensemble sportif Pignéguay et du Parc Lefrançois, avec la création d'un centre social ouvert à tous les Voreppins.

Des travaux importants pour le quartier seront entrepris par la Ville et Pluralis, soutenus par la CAPV qui a décidé d'investir 15 millions d'euros sur plusieurs quartiers du Pays Voironnais.

Ils feront l'objet d'une concertation avec les habitants sur la base d'un scénario présenté au début de l'automne.

Cette restructuration apportera, j'en suis sûr, un regard nouveau sur le quartier.

Jean Duchamp
Maire de Voreppe

3^{ème} Vice-président de la Communauté
d'Agglomération du Pays Voironnais
chargé du Pôle équilibre social et politique de la ville



- > 338 logements
- > 850 habitants
- > 9% de la population de Voreppe
- > 50% de l'habitat social

1 - Bourg-vieux Préserver un habitat de qualité

La restructuration du quartier de Bourg-vieux sera achevée à l'horizon 2015. Un **ambitieux projet** qui s'inscrit dans une politique municipale volontariste pour **préserver un habitat de qualité**, ouvert sur la ville et sur la vie.

Le programme, **co-financé** par la Ville, Pluralis et le Pays Voironnais dans le cadre du projet de territoire des politiques de la ville, apporte **une réponse structurelle pour améliorer les conditions de vie des habitants**.

Parallèlement, la décision d'implanter à Bourg-vieux le **futur centre social**, ensemble de services à destination de tous les voreppins, est une des traductions très concrètes de la **stratégie de désenclavement** menée sur ce secteur : **véritable espace de vie**, Maison des habitants, il sera un lieu de rencontres, de dialogues, d'entraide, d'information et d'échanges.

“Un enjeu urbain, humain et social”

2 - Ensemble sportif Pignéguay Développer et améliorer les usages

Cet **espace** dédié aux sports et aux loisirs, aménagé en 1978, est **aujourd'hui inadapté** à la demande des associations et du public.

Une étude menée en 2010, en partenariat avec l'OMS, a permis d'identifier les **réflexions** à mener sur **des pistes d'aménagements** pour redonner à ce lieu sa **vocation sportive, ludique et conviviale** à moyen et long terme.

- > Aménager un **square public**
- > Créer un **coeur actif** autour du sport
- > Faciliter la pratique du sport aux personnes **handicapées**
- > Couvrir les terrains de **tennis**
- > Créer une salle de **combat**
- > Rénover les **gymnases**
- > Restructurer les terrains de **football**
- > Aménager les terrains de **rugby**
- > Créer un **parcours "santé"**

3 - Parc Lefrançois Un espace de convivialité partagé

Avec son **patrimoine arboré exceptionnel**, véritable poumon vert au coeur de Voreppe, le parc Lefrançois est le **lieu idéal pour créer ou développer du lien social** entre les habitants de Voreppe, d'où qu'ils viennent. Animations, jeux pour enfants, pique-niques, concerts, le parc est un lieu vivant qu'il convient de préserver et de conforter. Dans le cadre du projet de restructuration de ce secteur, et dans le but de **renforcer cette vocation conviviale**, d'autres aménagements sont envisagés : parcours "santé" en lien avec l'ensemble sportif Pignéguay, aires de pique-nique, bancs, ...

A l'automne, **de nouveaux arbres seront plantés**, suite aux travaux d'élagage et d'abattage d'arbres morts ou dangereux.

SCoT, et PLU, 2 outils pour planifier les territoires de demain

1 - SCoT renforcer la cohérence des politiques d'aménagement du territoire à l'échelle de la région urbaine grenobloise

Le Schéma de Cohérence Territoriale, élaboré par les élus des territoires de la région grenobloise, en partenariat avec les acteurs du territoire et les Conseils de développement, est un vrai document d'urbanisme qui détermine, **pour les 20 années** à venir, les **grandes orientations en matière d'aménagement et de développement des territoires**.

Un Document d'Orientations et d'Objectifs fixe les **grandes orientations du SCoT** :

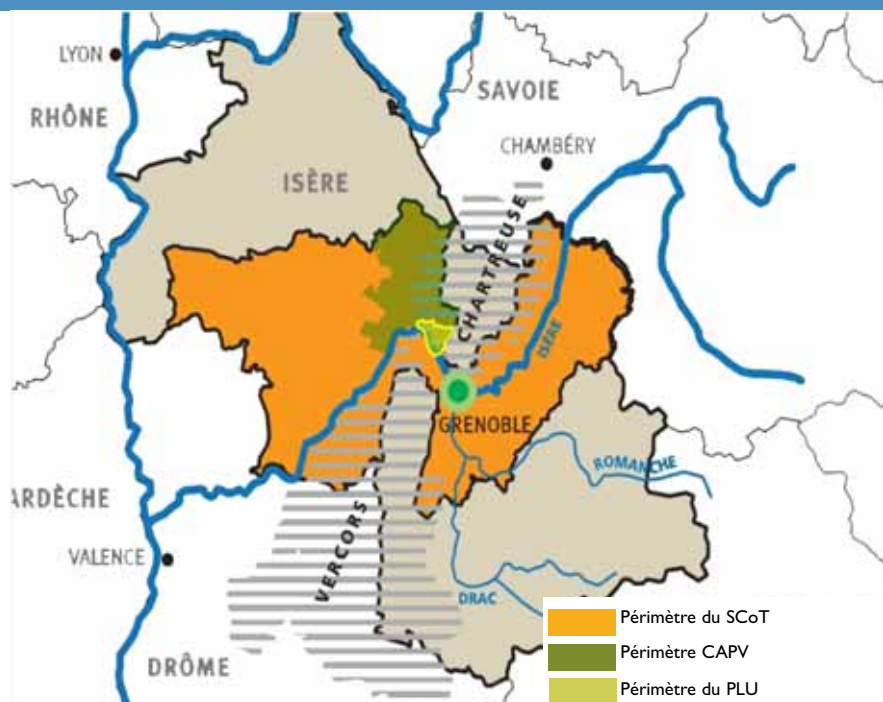
- > Une stratégie de territoire pour un **développement durable**
- > Valoriser les **espaces naturels**
- > Favoriser l'émergence de **territoires équilibrés et solidaires**
- > Conforter les **pôles urbains** et maîtriser le développement des périphéries
- > Agir sur les **déplacements**
- > **Réduire les concurrences économiques** entre les territoires

Plus que deux étapes pour approuver le SCoT

> **Eté 2011** : les objectifs du SCoT sont définitivement arrêtés

> **4ème trimestre 2011** : le SCoT est définitivement approuvé

Prochaine révision dans 20 ans...



“Le PLU s’inscrit dans la durée et dans une stratégie collective d’aménagement”

2 - PLU dessiner le visage de Voreppe pour l'avenir

Le Plan Local d'Urbanisme est un **outil de planification** qui organise le cadre de vie à l'intérieur de la commune **pour les 10 ans à venir**. Réglementé par la Loi SRU de 2000, il **se substitue à l'actuel Plan d'Occupation des Sols**. Son élaboration, commencée en 2009, intègre notamment les éléments du **diagnostic de territoire issu des différentes concertations** menées sur les grands projets de Voreppe (Agenda 21, Plan Local de Déplacement, Centre social, ...).

Les **objectifs** du PLU de Voreppe, doivent être en **cohérence avec ceux du SCoT** :

- * Lutter contre la péri-urbanisation et favoriser le **renouvellement urbain**
- * Inciter à la **mixité urbaine et sociale**
- * Intégrer les modes de **déplacements doux**
- * Valoriser la **patrimoine naturel et urbain**

Le PLU de Voreppe pour début 2013

- > **2ème semestre 2011** Débats autour du plan d'Aménagement et de Développement Durable
- > **1er semestre 2012** Traduction spatiale et réglementaire du projet d'aménagement
- > **2ème semestre 2012** Phase administrative et enquête publique
- > **Début 2013** Approbation du PLU

Prendre en compte les liens entre les territoires



Voreppe, comme toute commune, s'inscrit dans un environnement «territorial» à plusieurs dimensions. Sur le plan de l'aménagement du territoire, les interactions sont très importantes. Aucune commune, ou regroupement de communes ne peut à notre époque se définir, s'imaginer ou se vivre sans prendre en compte ses liens avec les territoires voisins.

Comment concevoir les enjeux d'habitat, de développement économique, de déplacements, de consommation d'espace, de préservation de l'espace agricole, de protection de l'environnement sans analyser ces liens ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été conçu pour établir les règles communes dans ces territoires et pour intégrer les orientations issues des Grenelle de l'environnement. Les Plans d'Occupation des Sols (POS), futurs Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), doivent être compatibles avec celui-ci.

Le contenu du SCoT aura donc une influence directe sur les politiques menées à Voreppe et nous suivons attentivement ces travaux.

Voreppe fait partie de la Région Urbaine de Grenoble dont le périmètre correspond à celui du SCoT. Notre commune y occupe une place particulière à l'articulation des agglomérations voisines et grenobloise, des massifs de Chartreuse et Vercors, de l'urbain et du rural.

Mais Voreppe est avant tout partie intégrante du Pays Voironnais et de sa Communauté d'Agglomération. Lors de la présentation de la nouvelle carte intercommunale du département, le conseil municipal, sur proposition de la majorité, a été unanime pour rappeler cet attachement.

Valérie Barthel
Conseillère municipale
Déléguée à l'intercommunalité
et aux relations avec les territoires
Conseillère communautaire



“La définition du SCoT a une influence directe sur les politiques menées à Voreppe”

SCoT : de bonnes raisons de se faire entendre

La Municipalité de Voreppe, de par sa représentation au Pays Voironnais, a pris une **part active dans les réflexions** qui ont conduit à l'élaboration du SCoT.

Elle a pu à cette occasion **affirmer ses positions sur les enjeux** essentiels pour le Voreppe de demain.

> **Maîtriser le secteur Novotel / gare** pour ne pas obérer les chances d'un développement harmonieux de cette partie du territoire communal.

> **Maintenir la coupure verte** au sud de la route de Veurey

> **Rester dans la CAPV** pour garantir la réalisation de nombreux projets qu'elle accompagne et assurer la pérennité de ce territoire.



PPRN, un outil pour la prévention des risques naturels

Que comprend le PPRN ?

Le Plan de Prévention des Risques Naturels est un document comportant :

- > une cartographie pour délimiter et localiser
- > une note de présentation pour expliquer et justifier
- > un règlement pour définir les mesures à appliquer
- > des fiches-conseils et techniques pour les maîtres d'ouvrage

Le PPRN concernant Voreppe est consultable à l'Hôtel de ville et sur voreppe.fr

Et ensuite ?

> Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), document qui recense et organise les moyens à mettre en oeuvre dans les situations de crise sera approuvé prochainement par le Maire et transmis en Préfecture.

> Le Dicrim, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, destiné à la population, paraîtra d'ici fin 2011.



Risque sismique Voreppe passe en niveau 4

L'arrêté du 22/4/2011 modifie le niveau classification des risques sismiques.

Voreppe passe du niveau IB (risque faible) au niveau 4 (risque de sismicité moyenne) sur 5.

Connaître et anticiper les risques, une responsabilité partagée



Dans un domaine extrêmement contraint et réglementé, celui de la prévention des risques, majeurs, naturels ou technologiques, les pouvoirs publics détiennent une responsabilité partagée très importante.

Le Préfet établit le Plan de Prévention des Risques Naturels, véritable cartographie et analyse des différents risques et des zones concernées sur le territoire de la commune. La Commune doit prendre en compte dans les documents d'urbanisme et dans tous les projets d'aménagement et de développement de notre territoire.

A Voreppe, de par sa situation géographique, les aléas liés aux risques naturels sont nombreux : inondations, crues torrentielles, ruissellements, glissements de terrain, chutes de blocs.

L'épisode des Balmes nous a dernièrement rappelés à cette réalité et les récents événements du Japon ont montré l'incontournable corrélation entre risques naturels et risques technologiques.

Connaître et anticiper les risques est une nécessité qui figure au coeur de nos préoccupations environnementales.

François Martin
Conseiller municipal
Délégué aux travaux et à la prévention des risques

Bon à savoir

Propriétaires et futurs acquéreurs attention ! Le PPRN s'impose au POS (futur PLU)

Dès son approbation par le Préfet, le Plan de Prévention des Risques Naturels s'applique pour l'instruction des demandes d'urbanisme. Si le PPRN est plus contraignant que le PLU, il s'impose à lui.

Il appartient aux propriétaires de s'informer en Mairie sur l'état des risques identifiés sur la zone concernée et d'en informer leurs éventuels acheteurs ou locataires.

Voreppe Emoi n° spécial Une ville qui bouge

Directrice de la publication : Salima Ichba - Rédaction, maquette et crédit photos : Direction de la communication et des relations extérieures - Courriel : communication@ville-voreppe.fr - www.voreppe.fr Imprimé par la Ville de Voreppe en 4 300 exemplaires sur papier 100 % recyclé.

